

*Question présentée par le député :*

*M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 19 mai 2022*

## **Question écrite urgente**

### **Où va l'eau de l'Aire ?**

Alors que la quatrième étape de renaturation de l'Aire est en cours, de nombreux pêcheurs genevois et français constatent des arrosages conséquents sur les cultures, dont certains semblent issus de pompages dans l'Aire.

La station de mesure du débit de l'Aire de Saint-Julien-en-Genevois<sup>1</sup> atteste que des variations importantes de débit se produisent, selon des horaires incompatibles avec l'évapotranspiration de la végétation des rives.

Le 18 mai, entre 4h et 8h du matin, le débit de l'Aire est ainsi passé de 60 litres par seconde à 40 litres par seconde, pour ensuite revenir rapidement à un débit de 80 litres par seconde à midi.

La situation est particulièrement préoccupante au vu de la très faible pluviométrie en 2022 et de la diminution constante ces dernières années du débit des rivières sur la rive gauche du canton.

En France, les mesures de restriction d'eau sont décidées en fonction des niveaux des réserves constatés. Des seuils limites sont fixés. Ils diffèrent selon les départements. Les niveaux sont mesurés en permanence grâce à des stations automatisées. Dès lors que les seuils limites sont dépassés, les préfets peuvent prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, ce qui était le cas dans 17 départements français le 18 mai, notamment dans l'Ain.

Dans le canton du Genevois, l'opérateur chargé de la distribution d'eau potable est déjà confronté à des difficultés d'approvisionnement en eau potable qui pourraient se traduire par des coupures d'eau d'ici 5 à 10 ans, de quoi mettre en danger le milieu, en particulier les rivières et la biodiversité qu'elles assurent.

---

<sup>1</sup> <https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/station.php?codestation=207>

Le 18 mai 2022, le conseiller fédéral Guy Parmelin, en visite à Genève, a déclaré dans le cadre d'une conférence publique que la sécurité alimentaire de nos concitoyens passera par une réallocation de notre production en culture d'assolement. Tel n'est pas le cas dans le canton du Genevois qui pratique une culture du maïs pour l'ensilage, particulièrement gourmande en eau, dans un bassin de population où la croissance démographique non maîtrisée pèse sur la ressource, laquelle, qu'on le veuille ou non, est limitée.

Mes questions sont les suivantes :

- *Alors que manifestement une part significative de l'eau de l'Aire est prélevée sur la partie française, comment le Conseil d'Etat souhaite-t-il s'y prendre pour que de l'eau parvienne enfin sur les tronçons genevois de la rivière ?*
- *Que prévoit le Grand Genève en matière de gestion transfrontalière de la ressource en eau en lien avec le contrat des rivières ?*
- *Des stations automatisées franco-suissees permettent-elles de prendre des décisions concernant la gestion de la ressource ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.